

**Compte rendu annuel d'exploitation 2013
des réseaux d'eaux pluviales de la Ville de Dieppe par la CFSP**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE 2 OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 septembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°9 à la question n°55), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la question n°49).

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AVRIL Jolanta, Mme QUESNEL Alice, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°8), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°50 à la question n°55).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à M. LANGLOIS Nicolas, Mme AVRIL Jolanta à M. ELOY Frédéric, Mme QUESNEL Alice à Mme PARESY Nathalie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°50 à la question n°55).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe assure le service d'assainissement des eaux pluviales pour le territoire communal. Elle dispose à cet effet d'un patrimoine de 82,1 km de canalisations ainsi que de 2 postes de relèvement. S'ajoutent les tampons (2 404), les grilles-avaloirs (13), les avaloirs simples (1 790) les grilles simples (76), les points de rejets (14), les postes de relèvement (2), les chambres de dessablement (4).

1- LE CONTRAT

La CFSP assure l'exploitation du service du réseau assainissement pluvial en vertu du contrat d'affermage du 1er janvier 1992 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce contrat n'a fait l'objet d'aucun avenant depuis sa signature.

Ce contrat prévoit :

- l'exploitation et l'entretien des installations de traitement
- le pompage et la collecte des réseaux
- le contrôle des branchements intérieurs à l'occasion des mutations de propriétaires

Le renouvellement au titre de la vétusté des équipements, machines tournantes et des branchements est confié à la CFSP.

Le renouvellement du génie civil et des canalisations est à la charge de la Ville de Dieppe.

2- INDICATEURS USAGERS

Il n'y a pas d'abonné au sens strict au service de l'assainissement pluvial. Il n'y a que des usagers et des riverains.

A titre indicatif, le nombre d'abonnés au service de l'assainissement eaux usées est de 13 354 (13 756 en 2012).

117 usagers paient une redevance pluviale. Ces usagers rejettent les eaux prétraitées par des installations individuelles (fosses septiques, fosses toutes eaux) au réseau pluvial.

3- TRAVAUX REALISES PAR LA VILLE DE DIEPPE OU DES TIERS EN DEHORS DU CONTRAT D'AFFERMAGE

Sur l'année 2013 des travaux hors contrat ont été réalisés à la demande de la Ville de Dieppe :

- Remplacement d'un avaloir complet rue Léon Rogé ainsi que rue Mathias Duval, avenue Boucher de Perthes, boulevard du Général de Gaulle, rue Jean Puech, rue Montigny, rue Cité de Limes.
- Remplacement de grilles pluviales rue du Commandant Emile Duboc
- Réparation de collecteur et obturation du réseau pluvial, rue du Fort Châtillon.

- Création de 2 avaloirs, rue Georges Hue.
- Remplacement d'un tampon et d'une dalle flottante, avenue de la République.
- Remplacement d'une grille caniveau, rue du Commandant Emile Duboc.
- Remplacement du capot et mise en place de barreaux anti-chutes, CAC-Dieppe

4- TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AFFERMAGE

- Débouchage de réseau : 3 interventions ont été nécessaires sur l'année 2013, route de l'Escarpe, avenue des Canadiens (Dieppe), rue Bultel Bourdon.

- Curage des réseaux : 450 ml de curage ont été réalisés rue du Général Chanzy et 200 ml ont été curés rue Bonne Nouvelle.

- Curage des avaloirs :

Pour l'année 2013, le curage des avaloirs a fait l'objet d'un programme prévisionnel. Le programme a été refondu en 5 zones géographiques correspondant à une période et une fréquence spécifiques de curage sur l'année. Le programme a été recalé sur l'année civile.

Le programme prévisionnel prévoyait 2 920 curages (identique à 2012). Le bilan fait état de 1 937 curages réalisés, ce qui est bien inférieur au prévisionnel (2 970 réalisés en 2012).

Des curages curatifs ont été réalisés en 2013 rue de la Barre, rue de l'Hirondelle, rue de l'Ecureuil.

- Le bassin de rétention (rocade de Dieppe) est curé régulièrement
- Contrôles réguliers et curage des dessableurs :
 - * avenue Gambetta
 - * rues Toustain et Montigny
 - * place Marcelin Berthelot
- Contrôle et débouchage des 75 regards mixtes prioritaires
- Contrôle des points clés sur le quai Henri IV
- Il n'y a eu aucune inspection télévisée en 2013.

Au titre du contrat, ont également été effectués des scelllements de boîtes, tampons et des remises en état d'avaloirs rues Claude Groulard, Dubuc, Cité de Limes, de l'Escarpe, de la République, Cordier et Pierre Dubois, du Château d'Eau, d'Issoire, devant les n°59 et 61 route du Vallon, 3 bis avenue des Canadiens (Neuville-lès-Dieppe).

A noter qu'une implication plus forte a été demandée à Véolia pour résoudre le problème récurrent des inondations du secteur Alpine Renault. Sur 2013, aucun élément n'a été fourni.

5- STATUT DES RESEAUX

La CFSP propose que les réseaux des différents propriétaires (SMPD, Sodineuf, SNCF) soient plus clairement identifiés.

6- DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES

La CFSP a constaté des dysfonctionnements à plusieurs endroits de la ville et propose d'y remédier de la façon suivante :

- rue Louis Hébert : chemisage du réseau
- rue de la Libération : réseau à créer avec 3 avaloirs à reprendre
- avenue Gambetta : canalisation à renouveler en totalité
- impasse Virginie : grille pluviale raccordée au réseau d'assainissement – réseau à créer
- Grande Rue : fil d'eau abîmé – inspection réalisée
- quai Duquesne : rejet des eaux usées dans le réseau des eaux pluviales
- Rue des Fontaines : fil d'eau à reprendre
- rue Cité de Limes : fil d'eau à reprendre
- rue Montigny : création de réseau
- rue Vauban : rétrécissement de conduite à reprendre
- L'absence de réseau pluvial au niveau de la rue de Stalingrad entraîne des inondations par débordement de la noue. Ce dysfonctionnement pourrait être supprimé par la création d'un réseau pluvial rue de Stalingrad vers l'avenue Vauban.

7- ECONOMIE DE LA DELEGATION

Le rémunération totale du délégataire au titre de l'année 2013 s'élève à 248 309,22 € HT (243 540,88 € HT en 2012)

Considérant la présentation intervenue lors :

- de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 16 septembre 2014,
- de la Commission n° 3 du 23 septembre 2014,

☞ Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu annuel d'exploitation 2013 des réseaux d'eaux pluviales de la Ville de Dieppe par la CFSP.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--